

Impôt sur le revenu—Loi

La conscience tranquille, les députés progressistes conservateurs ont glosé sur l'occupation du sol. L'utilisation du sol ils s'en fichent. Ce qui les intéresse, c'est l'utilisation de l'argent. Quand un progressiste conservateur vient nous parler d'occupation des sols et de responsabilité à l'égard de la terre, c'est de l'hypocrisie pure et simple. Ce qui les intéresse vraiment, c'est l'argent. Quand ils feront passer leurs préoccupations pour le sol au-dessus de leurs préoccupations pour le profit, ce jour-là nous pourrons les prendre au sérieux.

● (1730)

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je dois commencer par exprimer ma déception devant l'extrême digression qu'a faite le député qui vient de terminer.

M. Blaikie: Ce n'était pas une digression du tout, c'était exactement le sujet.

M. Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, l'article 31 et le Brésil n'ont rien en commun. L'article 31 rend extrêmement difficile, voire impossible dans de nombreux cas, la tâche des jeunes agriculteurs qui essaient d'acquérir de petites propriétés et de les rendre productives. Je connais certains de ces jeunes agriculteurs. S'ils réussissent, ils deviendront des agriculteurs productifs, mais actuellement, ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins avec les seuls revenus de leur exploitation. Par conséquent, ils sont contraints d'exercer un emploi à l'extérieur. Très souvent, l'agriculteur et sa femme doivent tous les deux travailler à l'extérieur.

Ces jeunes travaillent extrêmement dur. Il n'est pas rare qu'ils aient un emploi régulier qui exige 40 heures par semaine et qu'ils travaillent 40 ou 50 heures de plus sur leur propriété. Je pense en particulier à un membre de ma famille qui voyage entre Regina et sa propriété dans l'est de la Saskatchewan. Ce jeune homme a bien hâte de devenir agriculteur à plein temps et il le sera dès que la situation économique le lui permettra. Mais, pour l'instant, il fait face à un handicap qui, et il n'est pas le seul, est dû à la politique du gouvernement. Il doit faire face tout d'abord à une pénurie de capitaux. Ensuite, il y a les taux d'intérêt élevés qui, malheureusement, recommencent à augmenter. Il doit faire face à une diminution des recettes qu'il touche pour ses produits.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le prix des grains a baissé de quelque 6 p. 100 cette année. Ce jeune homme reçoit le même montant pour ses produits qu'il aurait reçu en 1971 et 1972, mais les frais de production sont maintenant 250 p. 100 plus élevés qu'à l'époque. Il essaie de joindre les deux bouts mais, naturellement, il subit des pertes. Malheureusement, l'article 31 ne lui donne pas le droit de déduire ces pertes de son revenu général. Le résultat c'est qu'en vertu de cet article 31 il lui sera encore plus difficile de devenir un jour un agriculteur à plein temps.

Ce jeune homme dont je parlais, et il y en a beaucoup comme lui, n'est pas et ne sera jamais ce que l'on appelle un agriculteur amateur. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas particulièrement en faveur de ces agriculteurs du dimanche. Il y a suffisamment de dispositions dans la loi de l'impôt sur le revenu, du moins c'est ce qu'on me dit, pour s'occuper d'eux sans avoir recours à l'article 31. Nous nous préoccupons de ces jeunes Canadiens qui luttent pour devenir agriculteur à plein temps, car ils seront notre prochaine génération. Ils ont le malheur de ne pas pouvoir hériter de la terre

et du matériel. Ils cherchent simplement à faire comme nos ancêtres ont fait, il y a deux ou trois générations de cela. Il fut un temps où il était facile pour un jeune homme sans capital de réussir à la sueur de son front et après un certain temps à devenir un agriculteur autonome. Mais le prix des terrains et le coût de leur mise en valeur étant ce qu'ils sont aujourd'hui, il est impossible de s'adonner à l'agriculture à plein temps, à moins de disposer au départ d'un très gros capital. Ceux qui n'en ont pas doivent donc, par nécessité, se trouver un autre emploi et continuer en même temps à exploiter leur terre.

L'article 31 nuit à ces jeunes gens. Si nous le maintenons dans son libellé actuel, nous rendrons pratiquement impossible à ces jeunes de devenir des agriculteurs productifs à plein temps. C'est l'économie canadienne qui en souffrira. Nous, qui sommes les dirigeants élus du pays, nous trouverons à perdre aussi, car nous nous priverons des recettes que ces jeunes auraient pu nous rapporter par leur labeur. Je tiens à féliciter le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur la question. Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est bien la deuxième fois que nous discutons de ce projet de loi. Nous avons eu tout le temps voulu, la première fois, pour en examiner le pour et le contre. Voilà pourquoi je suis tout à fait d'accord avec le député et j'encourage nos collègues d'en face à permettre que la Chambre se prononce sur la mesure.

Il nous est donné d'exposer notre point de vue officiel sur le projet de loi et de dire que nous sommes contre l'article 31 qui fait beaucoup de tort aux jeunes Canadiens. Cette disposition est particulièrement pénible compte tenu du fort taux de chômage qui afflige la nation. Les gens dont je parle ont déjà un emploi rémunérateur. Toutefois, ils ne tiennent pas à le garder, préférant plutôt cultiver la terre à plein temps. Si nous leur permettons de quitter leur emploi, et de devenir agriculteurs à part entière, nous libérerons du même coup des emplois pour ce million et demi de chômeurs que nous comptons au Canada. Ce faisant, nous ferons œuvre utile non seulement pour les agriculteurs et l'économie agricole dans son ensemble, mais aussi pour les chômeurs. Voilà pourquoi je rappelle aux députés d'en face qu'ils ont là l'occasion toute rêvée de poser un geste très innovateur. Ils ont eu tout le loisir de s'exprimer; s'ils veulent bien maintenant permettre que le projet de loi soit mis aux voix, alors nous serons en mesure d'intervenir pour améliorer la situation du jeune agriculteur; je pense que nous devrions profiter de l'occasion pour ce faire.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je trouve très curieux que le député qui vient de parler exprime la crainte que nous étouffions ce projet de loi. Jusqu'à 17 heures, les députés de l'opposition ont tenté d'étouffer le projet de loi à l'étude. Je trouve encore plus amusant de voir le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) tenter de faire adopter son projet de loi en vitesse, sans même nous donner la possibilité de participer au débat. Je trouve cette attitude amusante parce que le même député et d'autres députés de son parti ont à maintes reprises accusé le gouvernement de vouloir faire adopter un projet de loi à toute vapeur, alors que la Chambre était parfois saisie de la mesure législative en question depuis des jours, des semaines, voire des mois. Aujourd'hui, ils voudraient